

Projet de Parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze (87)



Étude d'incidences Natura 2000

Octobre 2019



INTRODUCTION

Dans le cadre d'un projet de parc éolien situé sur la commune de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Le Buis et Saint-Pardoux (département de Haute-Vienne, région Nouvelle-Aquitaine), la société EDF EN France a confié au cabinet d'études CALIDRIS la réalisation d'une étude environnementale sur le site d'implantation envisagé.

Or, la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) de ce parc éolien se situe à proximité de sites Natura 2000.

Le projet de parc éolien est donc susceptible d'avoir une incidence sur ces sites Natura 2000. Une étude des incidences du projet sur ces sites Natura 2000 doit donc être réalisée, au regard des objectifs de conservation, c'est-à-dire de l'ensemble des mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et flore sauvages dans un état de conservation favorable.

L'évaluation des incidences est une transcription française du droit européen. La démarche vise à évaluer si les effets du projet sont susceptibles d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des espèces sur les sites Natura 2000 concernés. Cette notion, relative à l'article R-414.4 est différente de l'étude d'impact qui se rapporte à l'article R-122 du code de l'environnement.

Table des matières

INTRODUCTION.....	2
CADRE GENERAL DE L'ETUDE.....	4
1. Cadre réglementaire.....	4
2. Approche méthodologique de l'évaluation des incidences.....	5
3. Présentation du projet de parc éolien et du site d'implantation.....	9
4. Présentation des sites Natura 2000 concernés par le projet.....	11
METHODOLOGIE.....	15
1. Définition des zones d'étude.....	15
2. Outils de références utiles à l'évaluation des incidences.....	15
ÉTAT INITIAL.....	16
1. Espèces de chiroptères présentes dans le site Natura 2000.....	16
2. Espèces de chiroptères présentes dans le site Natura 2000 observées sur la zone de projet.....	16
3. Synthèse des éléments d'intérêt européen sensible au projet de parc éolien.....	26
CONCLUSION.....	27

Sommaire des cartes


Carte 1 : Localisation précise du site éolien.....	10
Carte 2 : Projet final avec aménagements annexes.....	11
Carte 3 : Localisation des sites Natura 2000 autour du projet de parc éolien.....	14

Sommaire des tableaux

Tableau 1 : Sites Natura 2000 dans les 20 km autour du projet.....	12
Tableau 2 : Espèces de chiroptères inscrites aux FSD des sites Natura 2000.....	16
Tableau 3 : Espèces de chiroptères inscrites aux FSD des sites Natura 2000 et observées sur le site.....	17

Sommaire des figures

Figure 1 : Nombre de contacts bruts du Petit Rhinolophe par SM4.....	18
Figure 2 : Nombre de contacts bruts du Grand Rhinolophe par SM4 (écoutes passives.....)	19
Figure 3 : Nombre de contacts bruts du Rhinolophe euryale par SM4.....	20
Figure 4: Nombre de contacts bruts de la Barbastelle d'Europe par SM4.....	21
Figure 5 : Nombre de contacts bruts de Murin à oreilles échancrées par SM4.....	23
Figure 6 : Nombre de contacts bruts de Murin de Bechstein par SM4.....	24
Figure 7 : Nombre de contacts bruts du Grand Murin par SM4.....	25



CADRE GENERAL DE L'ETUDE

1. Cadre réglementaire

L'action de l'Union européenne en faveur de la préservation de la diversité biologique repose en particulier sur la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces, dénommé Natura 2000. Le réseau Natura 2000 a été institué par la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite Directive « Habitats ». La mise en œuvre cette directive amène à la désignation de Zones Spéciales de Conservation (**Z.S.C.**).

Le réseau Natura 2000 s'appuie également sur la Directive 2009/147/CEE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive « Oiseaux ». Elle désigne des Zones de Protection Spéciales (**Z.P.S.**).

Bien que la Directive « Habitats » n'interdise pas formellement la conduite de nouvelles activités sur les sites Natura 2000, les articles 6-3 et 6-4 imposent de soumettre les plans et projets dont l'exécution pourrait avoir des répercussions significatives sur les objectifs de conservation du site, à une évaluation appropriée de leurs incidences sur les espèces et habitats naturels qui ont permis la désignation du site Natura 2000 concerné.

L'article 6-3 conduit les autorités nationales compétentes des États membres à n'autoriser un plan ou un projet que si, au regard de l'évaluation de ses incidences, il ne porte pas atteinte à l'intégrité du site considéré. L'article 6-4 permet cependant d'autoriser un projet ou un plan en dépit des conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site, à condition :

- ✚ Qu'il n'existe aucune solution alternative ;
- ✚ Que le plan ou le projet soit motivé par des raisons impératives d'intérêt public majeures ;

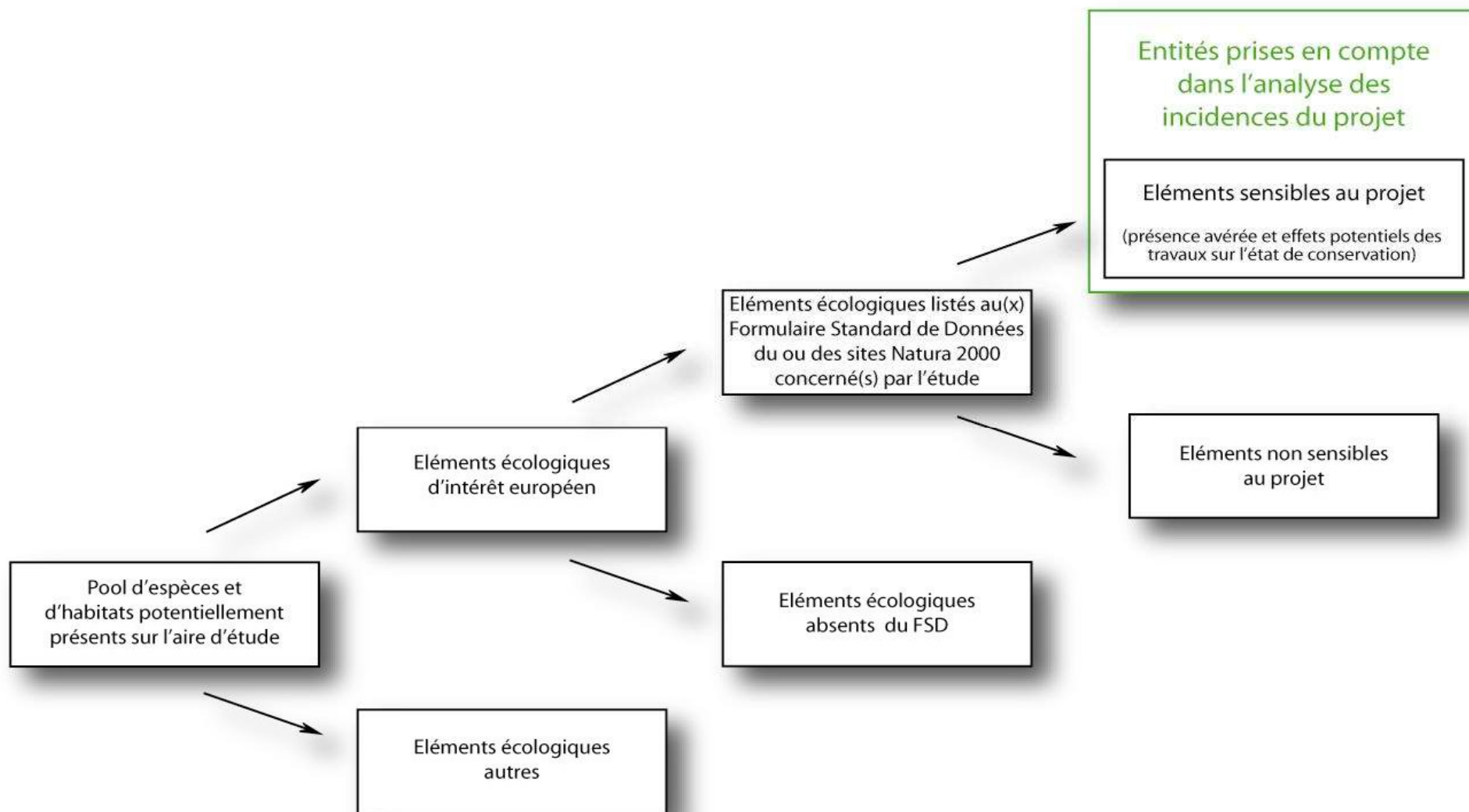
- ✦ D'avoir recueilli l'avis de la Commission européenne lorsque le site abrite un habitat naturel ou une espèce prioritaire et que le plan ou le projet est motivé par une raison impérative d'intérêt public majeure autre que la santé de l'Homme, la sécurité publique ou des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- ✦ Que l'État membre prenne toute mesure compensatoire nécessaire pour garantir la cohérence globale du réseau Natura 2000, ces mesures devant être notifiées à la Commission.

Au niveau national, ces textes de loi sont retranscrits dans les articles L.414-4 à 7 du code de l'environnement.

2. Approche méthodologique de l'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences porte uniquement sur les éléments écologiques ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés par l'étude. Elle ne concerne donc pas les habitats naturels et espèces qui ne sont pas d'intérêt communautaire ou prioritaire, même s'ils sont protégés par la loi. En outre, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaire, nouvellement mis en évidence sur le site et n'ayant pas été à l'origine de la désignation du site (non mentionnés au FSD), ne doivent pas réglementairement faire partie de l'évaluation des incidences du projet. Enfin, les éléments d'intérêt européen pris en compte dans l'analyse des incidences doivent être « sensibles » au projet. **Une espèce ou un habitat est dit sensible lorsque sa présence est fortement probable et régulière sur l'aire d'étude et qu'il y a interférence potentielle entre son état de conservation et/ou celui de son habitat d'espèce et les effets des travaux.** Ainsi, les éléments pris en compte dans l'évaluation des incidences doivent suivre le schéma suivant :

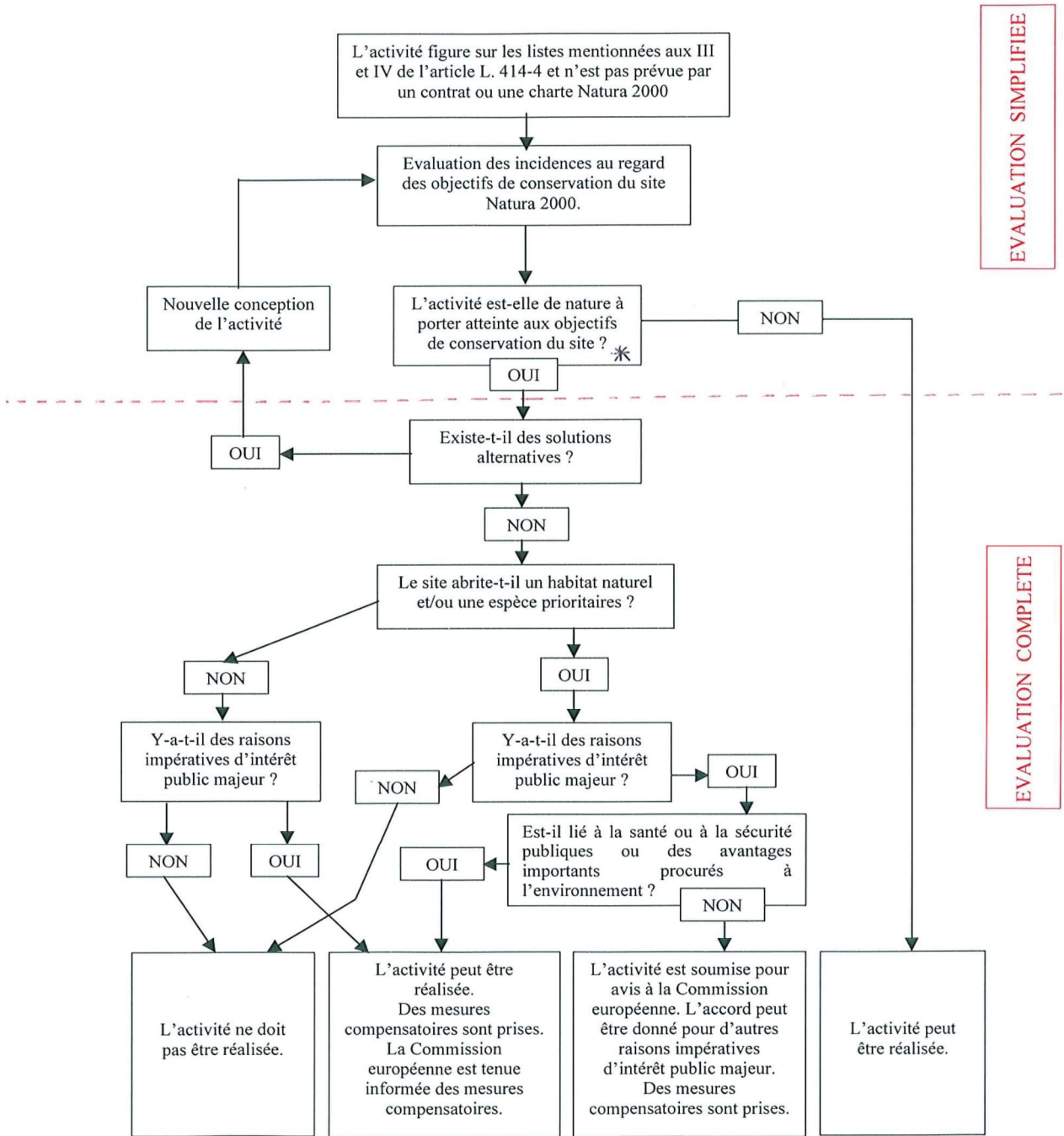
La démarche de l'étude d'incidences est définie par l'article R414-23 du code de l'environnement et suit la démarche exposée dans le schéma suivant :



L'étude d'incidences est conduite en deux temps (*confer* schéma page suivante) :

Une évaluation simplifiée. Cette partie consiste à analyser le projet et ses incidences sur les sites Natura 2000 sur lesquels une incidence potentielle est suspectée. Si cette partie se conclut par une absence d'incidence notable sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000, alors le projet peut être réalisé. Dans le cas contraire, débute le deuxième temps de l'étude.

Une évaluation complète. Cette partie a pour but de vérifier en premier l'existence de solutions alternatives. Puis si tel n'est pas le cas de vérifier s'il y a des justifications suffisantes pour autoriser le projet. Dans ce dernier cas, des mesures compensatoires doivent être prises.



* compte-tenu des mesures d'atténuation ou de suppression prévues à l'article R414-23 III (code environnement)

3. Présentation du projet de parc éolien et du site d'implantation

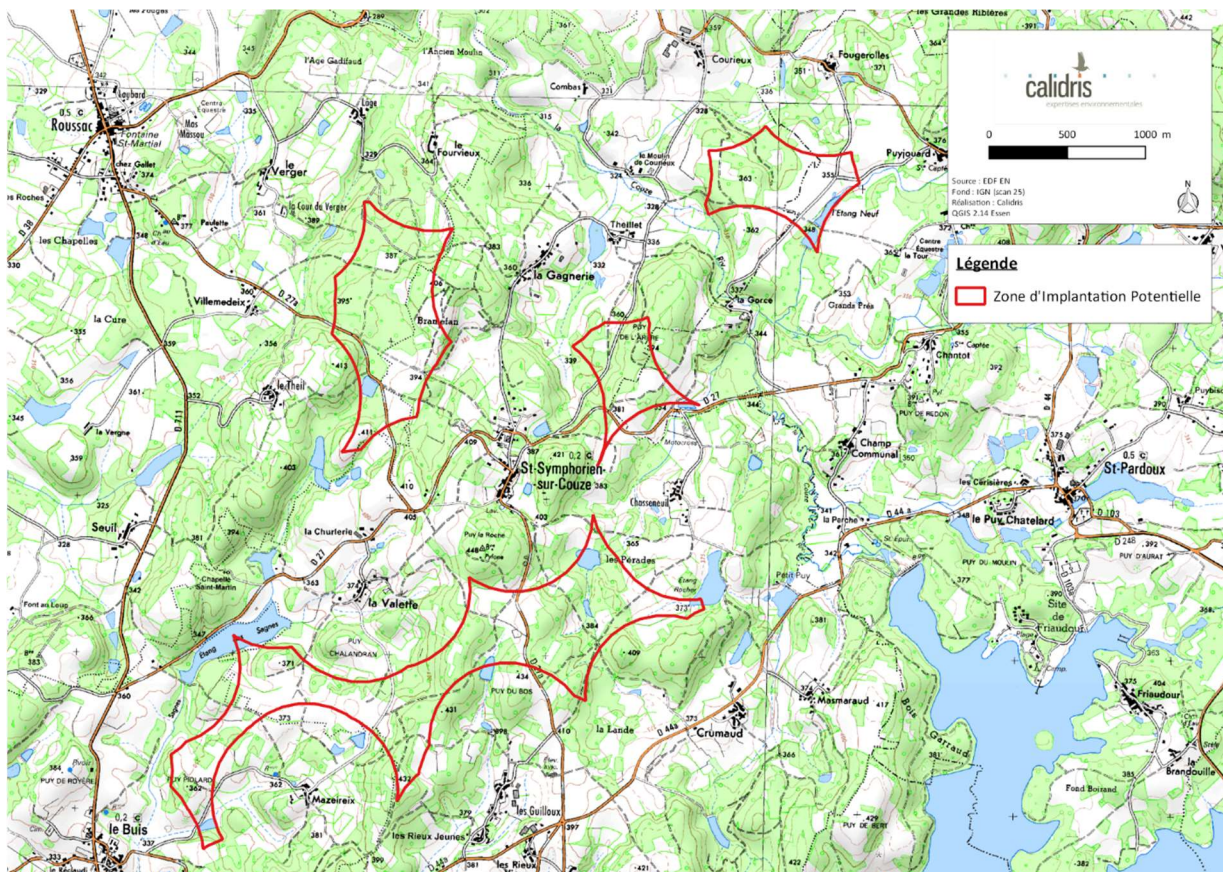
La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située dans le département de Haute-Vienne (87) sur les communes de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Le Buis et Saint-Pardoux (confer carte suivante) à une vingtaine de kilomètres au nord de Limoges. Le site est constitué de 4 entités réparties autour du bourg de Saint-Symphorien-sur-Couze. La ZIP se situe dans l'ouest des monts d'Ambazac, une région naturelle du Limousin constituée d'une succession de monts arrondis (ou puys) et de larges dépressions alvéolaires occupées par des zones humides souvent tourbeuses. C'est une région de forêts où l'élevage est cantonné à quelques clairières. Les étangs et lacs y sont nombreux.

La ZIP s'étend sur des terrains à base de leucogranites généralement altérés et culmine à 416 mètres au sud de Saint-Symphorien-sur-Couze. Dominées par la forêt, les parcelles pâturées et cultivées y sont néanmoins présentes, essentiellement dans la partie sud.



Vues sur le site du projet de parc éolien





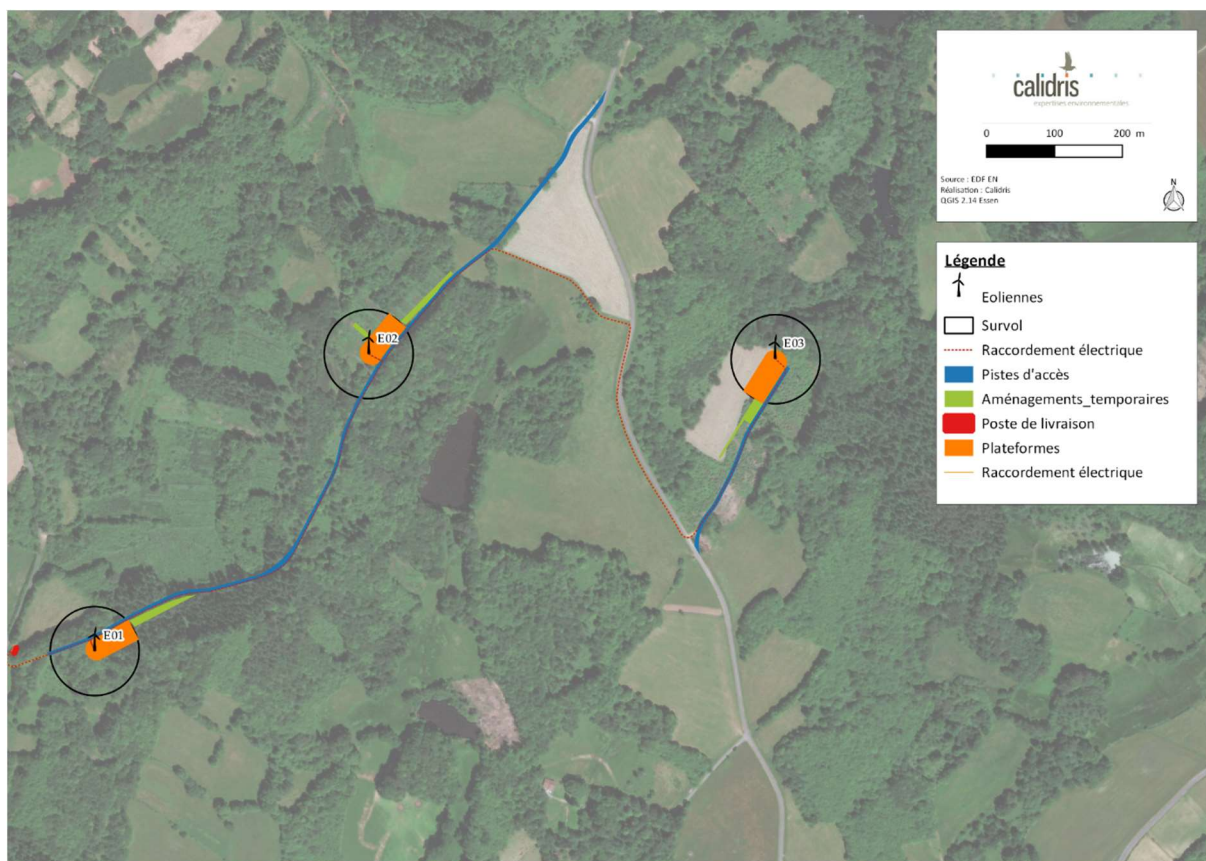
Carte 1 : Localisation précise du site éolien

Le projet comporte 3 éoliennes. Les éoliennes sont représentées sur la carte ci-après et dénommées par un numéro attribué à chaque machine.

Les dimensions des éoliennes seront les suivantes :

- ‡ Hauteur en bout de pale : 199,5 mètres ;
- ‡ Diamètre du rotor : 131 mètres ;
- ‡ Hauteur du moyeu : 114 mètres ;
- ‡ Hauteur du bas de pale : 48,5 mètres.

Des chemins devront être créés ou renforcés pour accéder aux éoliennes. Les chemins et les plateformes créés se situent en culture, en prairie et en boisement, ils représentent une surface de 20 787,4 m² dont 1132,23 m² de défrichement (haies et boisements).



Carte 2 : Projet final avec aménagements annexes

4. Présentation des sites Natura 2000 concernés par le projet

4.1. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 kilomètres

Dans un rayon de vingt kilomètres autour du projet de parc éolien, **quatre sites Natura 2000 sont présents**. Il est donc indispensable de prendre en compte l'incidence des effets du projet sur les objectifs de conservation de ces sites.

Les quatre sites accueillent des chauves-souris une analyse des incidences doit donc être réalisée.

En revanche, les effets attendus du projet ne sont pas susceptibles de générer des incidences négatives quant aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces de plantes, d'amphibiens, de reptiles, de poissons et d'invertébrés mentionnés au Formulaire standard de Données (FSD) des ZSC situées dans le périmètre des 20 km autour du projet, car ce dernier en est trop éloigné (>de 4km).

Tableau 1 : Sites Natura 2000 dans les 20 km autour du projet

Nom	Distance au site éolien	Identifiant
Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents	4,3 km	FR7401147
Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac	5,6 km	FR7401141
Tourbière de la source du ruisseau des Dauges	12,1 km	FR7401135
Vallée du Taurion et affluent	19,9 km	FR7401146

4.2. Présentation du site Natura 2000 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » (FR7401147)

La Gartempe prend sa source dans le canton d'Ahun en Creuse (600m d'altitude) et conserve son allure de rivière rapide en traversant le département de la Haute Vienne, malgré des pentes moindres. Son intérêt essentiel résulte de la présence du Saumon atlantique pour lequel un plan de réintroduction est actuellement en cours. Mais ce site dispose également d'habitats très intéressants en bon état de conservation.

4.3. Présentation du site Natura 2000 « Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac » (FR7401141)

Situés dans les monts d'Ambazac, ces cavités et boyaux miniers disposent de populations denses de certaines espèces de chauves-souris.

Grande richesse en termes d'hibernation dans un espace limité.

Intérêt supplémentaire du fait de la proximité de sites de reproduction et d'hibernation.

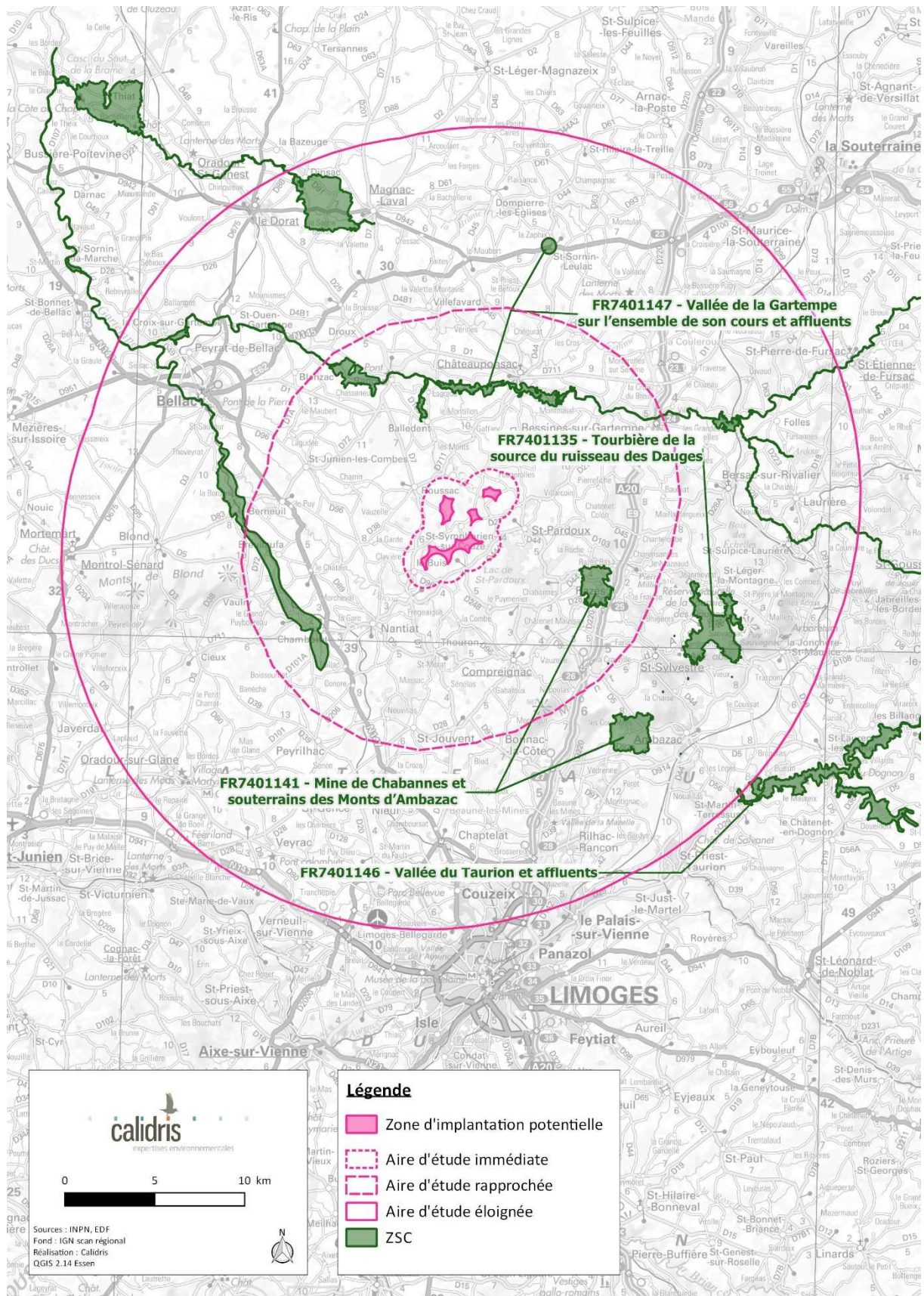
4.4. Présentation du site Natura 2000 « Tourbière de la source du ruisseau des Dauges » (FR7401135)

La tourbière des Dauges occupe le fond d'une alvéole granitique. Cette tourbière, proche de Limoges, a été une des premières prospectées et fait l'objet d'un suivi scientifique depuis de nombreuses années (début des années 70). On y note la présence de nombreuses (plus de 90) espèces animales et végétales protégées sur le plan national et régional.

Trois espèces sont présentes uniquement en hivernage (le Petit et le Grand Rhinolophe), le Murin de Bechstein et le Grand Murin sont présents toute l'année, la Barbastelle d'Europe n'est présente qu'en migration.

4.5. Présentation du site Natura 2000 « Vallée du Taurion et affluents » (FR7401146)

Il s'agit d'un plateau interfluvial au relief uniforme, occupé par des boisements de feuillus sur les coteaux périphériques et de la polyculture-élevage sur le plateau central. La présence de haies basses et de prairies dans la partie nord permet l'existence d'une importante population de Pie-grièche écorcheur (25-30 couples). Il constitue également une zone d'hivernage significative pour le Pluvier doré (10 à 1500 individus) et le Vanneau huppé (1000 à 5500 individus). **Intérêt ornithologique.**



Carte 3 : Localisation des sites Natura 2000 autour du projet de parc éolien



1. Définition des zones d'étude

Dans le cadre de la demande d'autorisation unique d'exploiter pour le parc éolien au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), une étude d'impact a été réalisée. La société Calidris a élaboré le volet faune, flore de cette étude d'impact. La présente étude d'incidences a été réalisée sur la base des éléments recueillis dans le cadre de l'étude d'impact.

2. Outils de références utiles à l'évaluation des incidences

2.1. Références relatives aux sites Natura 2000

Nous nous sommes référés aux informations fournies sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel et en cas de besoin au document d'objectifs des sites. D'autres ouvrages de référence traitant de l'écologie des espèces et des habitats naturels présents sur le site ont également été consultés (Cahiers d'Habitats).

2.2. Références relatives au projet

L'ensemble des caractéristiques du projet nous a été fourni par la société EDF Energies Nouvelles, porteur du projet de parc éolien.

2.3. Investigation de terrain

Nous avons basé l'état initial de l'étude sur les investigations de terrain réalisées sur le site par la société Calidris dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact.

1. Espèces de chiroptères présentes dans le site Natura 2000

Huit espèces de chauves-souris sont inscrites aux FSD des quatre ZSC situées dans un rayon de 20 km autour de la ZIP.

Tableau 2 : Espèces de chiroptères inscrites aux FSD des sites Natura 2000

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	FR7401147	FR7401141	FR7401135	FR7401146
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X	X	X
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X	X	X
1305	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>				X
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X		X	X
1321	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>		X		X
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	X	X	X	X
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X	X	X
1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>		X		

2. Espèces de chiroptères présentes dans le site Natura 2000 observées sur la zone de projet

Six des sept espèces de chauves-souris présentes dans les quatre ZSC ont été observées au niveau de la zone d'étude du parc éolien de Saint Symphorien-sur-Couze.

Tableau 3 : Espèces de chiroptères inscrites aux FSD des sites Natura 2000 et observées sur le site

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	FR7401147	FR7401141	FR7401135	FR7401146	ZIP
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X	X	X	X
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X	X	X	X
1305	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>				X	X
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X		X	X	X
1321	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>		X		X	X
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X	X	X	X
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X	X	X	X
1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>		X			

PETIT RHINOLOPHE

Le Petit Rhinolophe fréquente des milieux assez variés où la présence de haies, de groupes d'arbres, de boisements feuillus et de zones humides s'imbrique en une mosaïque. Il évite généralement les boisements issus de plantations monospécifiques de résineux. C'est, entre autres, cette dernière pratique sylvicole, couplée à des modifications profondes des techniques agricoles visant à intensifier la production, qui a contribué à la mise en danger de certaines populations en Europe et particulièrement en France. Un des points importants de sa conservation passe aussi par le maintien d'une bonne connectivité écologique entre les milieux notamment par les haies qui lui servent de corridors de déplacement. Le Petit Rhinolophe est réputé sédentaire et utilise un territoire restreint. Les déplacements enregistrés par radio-tracking font état d'un rayon de 2,5 km au maximum autour du gîte et son vol n'excède pas les 5 m de haut (ARTHUR & LEMAIRE, 2015).

Le Petit rhinolophe a été contacté sur quasiment tous les points et à toutes les saisons. Son activité est, en règle générale, plus abondante lors du printemps et de l'automne. Pour la saison estivale, l'espèce est présente de façon modérée pour 30% environ des sites.

Aucun Petit Rhinolophe n'a été contacté en altitude au niveau du mat de mesure.

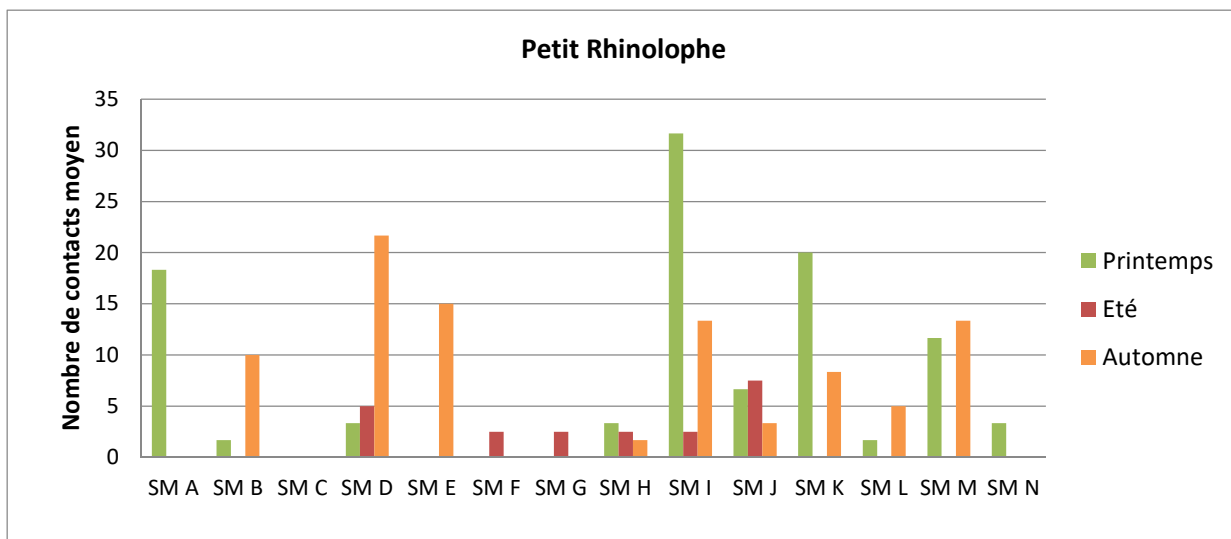


Figure 1 : Nombre de contacts bruts du Petit Rhinolophe par SM4

Le Petit Rhinolophe est mentionné aux FSD des 4 ZSC. Son rayon d'action étant de trop faible superficie, aucune des populations présentes dans les sites Natura 2000 ne sera confrontée au projet éolien.

Nous n'avons connaissance aujourd'hui d'aucun cas de collisions en Europe.

Considérant que l'espèce est cantonnée dans un rayon de 2,5 km autour de ces gîtes et que le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 4 km, que cette espèce n'est pas sensible aux collisions et que les éoliennes feront l'objet d'un bridage en période d'activité des chiroptères, il est possible de conclure que la sensibilité des Petits Rhinolophes présents dans les sites Natura 2000 est nulle et que par conséquent le projet n'aura pas d'incidence sur la conservation de ces populations.

GRAND RHINOLOPHE

Le Grand Rhinolophe est sédentaire. Il est très rare qu'il effectue des déplacements de plus de 10 km. Ce sédentarisme le rend particulièrement sensible à la rupture de ses voies de déplacements permettant les échanges entre colonies ou de rejoindre ses terrains de chasse. Il chasse principalement dans les milieux structurés associant bocage, forêts et prairies naturelles. Espèce anthropophile, il installe ses colonies de reproduction au sein des bâtiments chauds possédant des ouvertures larges, au niveau des combles, et passe l'hiver sous terre dans des cavités de toute sorte : anciennes carrières souterraines, blockhaus ou caves (ARTHUR & LEMAIRE, 2015).

Le Grand Rhinolophe n'a été contacté que sur un seul point et uniquement en automne. Il s'agit du point SM I.

Aucun Grand Rhinolophe n'a été contacté en altitude au niveau du mat de mesure.

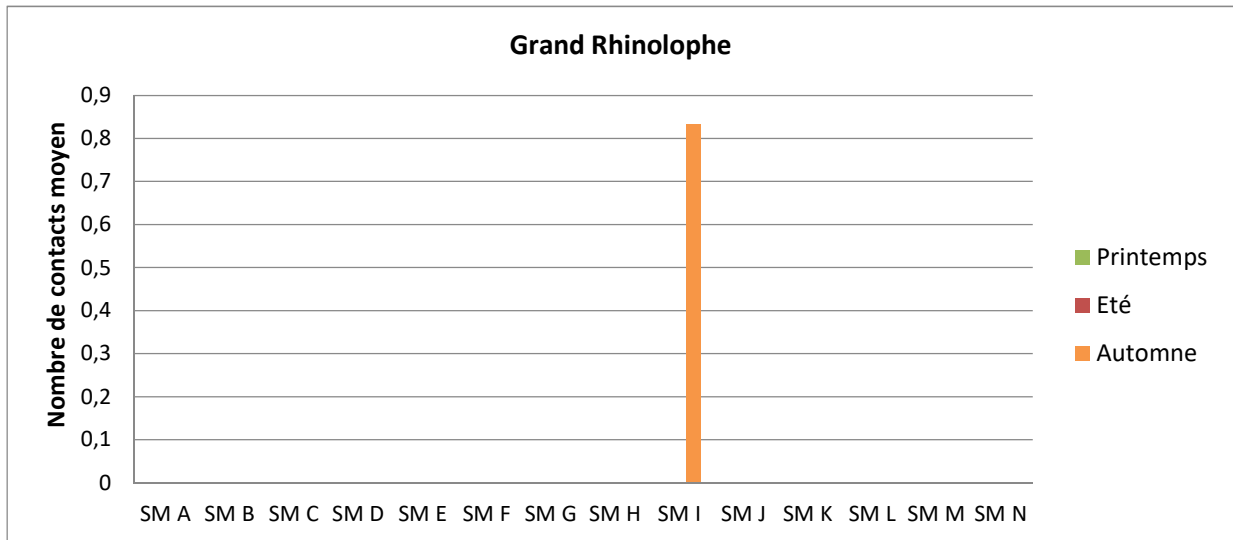


Figure 2 : Nombre de contacts bruts du Grand Rhinolophe par SM4 (écoutes passives)

Le Grand Rhinolophe est mentionné aux FSD des 4 ZSC. En raison des capacités de déplacement de cette espèce seuls les deux sites plus proche et situés à moins de dix km du projet éolien pourront être concernés par le projet.

Un seul cas de collision est connu en Europe, enregistré en Espagne (Dürr, 2019).

Considérant que cette espèce n'est pas sensible aux collisions et que son activité est très faible au sein de la ZIP du projet, il est possible de conclure que la sensibilité des Grands Rhinolophes présents dans les sites Natura 2000 est nulle et que par conséquent le projet n'aura pas d'incidence sur la conservation des populations d'espèces présentes dans les sites Natura 2000.

RHINOLOPHE EURYALE

Typiquement troglophile, le Rhinolophe euryale trouve son gîte exclusivement en grottes, mines ou bâtiments aux conditions similaires (voûtes en pierre).

Il chasse dans des formations arborées de feuillus, des boisements bordés de prairies ou pelouse, des prés-bois, des haies ou des ripisylves mais jamais sur des terrains dégagés ou dans des forêts de résineux (NEMOZ & BRISORGUEIL 2008). En effet son vol lent et très précis lui permet de chasser en milieu encombré. Le Rhinolophe euryale exploite plusieurs terrains de chasse dans un rayon de

15 km autour de son gîte en utilisant les structures linéaires du paysage comme corridor (NEMOZ & BRISORGUEIL 2008).

Le Rhinolophe euryale a une distribution inégale sur le site. On ne le retrouve qu'à certains endroits de la ZIP et à une seule période chacun. Son abondance est faible.

Aucun Rhinolophe euryale n'a été contacté au niveau du mat de mesure.

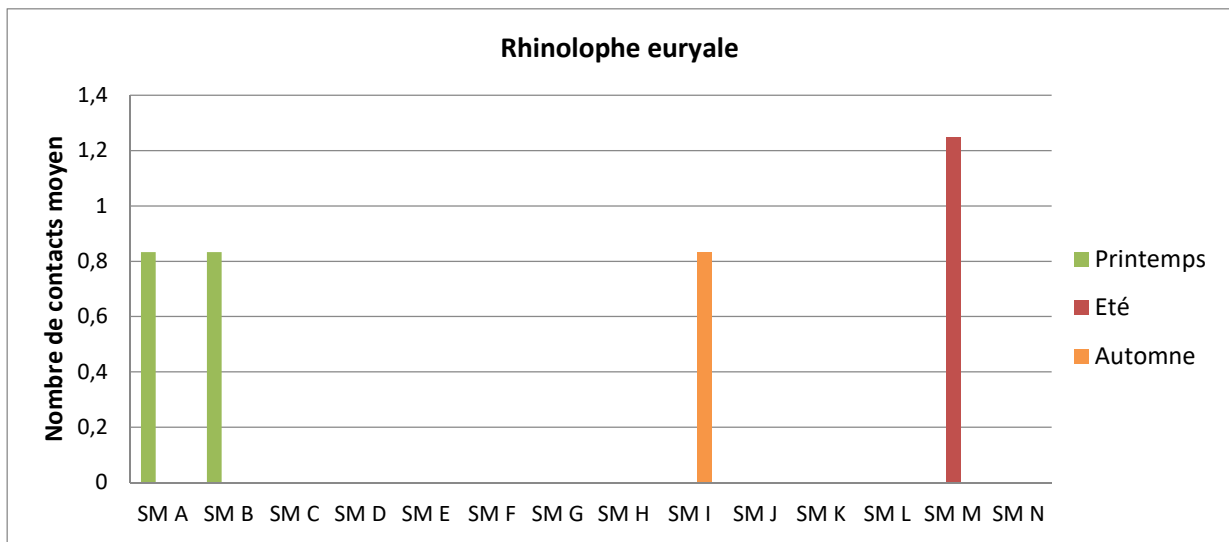


Figure 3 : Nombre de contacts bruts du Rhinolophe euryale par SM4

Le Grand Rhinolophe est mentionné aux FSD d'une seule ZSC « Vallée du Taurion et affluents ». En raison des capacités de déplacement de cette espèce, ses populations présentes dans le site Natura 2000 ne pourront pas être concernées par le projet éolien.

Aucun cas de collision n'est connu en Europe (Dürr, 2019).

Considérant que le site Natura 2000 est trop éloigné du projet éolien pour que les populations de Rhinolophe euryale qu'il accueille soient confrontées au projet éolien, il est possible de conclure que la sensibilité des Rhinolophes euryale présents dans les sites Natura 2000 est nulle et que par conséquent le projet n'aura pas d'incidence sur la conservation des populations d'espèces présentes dans les sites Natura 2000.

BARBASTELLE D'EUROPE

Cette espèce fréquente essentiellement les massifs boisés, mais on peut la retrouver également

dans des zones de bocage dense. Les gîtes de reproduction peuvent être situés dans des cavités d'arbres, des fissures dans des bâtiments ou encore dans des interstices et disjointements des ouvrages d'art. Elle se déplace dans un rayon de 5 km autour de leur gîte (ARTHUR & LEMAIRE, 2015).

Sur le site d'études, la Barbastelle d'Europe est présente dans tous les milieux en particulier dans la vallée périphérique au niveau de la mare et des ruisseaux où elle a une activité forte. Dans les autres milieux, elle a une activité plus modérée en toutes saisons.

La Barbastelle d'Europe est présente sur tout le site, à toutes les périodes. Elle n'est cependant pas répartie de la même façon selon la saison. En effet, elle semble très active lors des périodes de transits printaniers et automnaux. En revanche elle est très présente en été sur les points SM4 B, SM4 C, et SM4 G. Ces points sont soit situés dans un boisement soit situés à proximité de l'un d'eux. Il est possible que ces boisements abritent des gîtes de reproduction. Comme toutes les espèces forestières, la Barbastelle d'Europe utilise un réseau de gîtes arboricoles tout au long de l'été. Seuls 58 contacts de Barbastelle ont été enregistrés en altitude au niveau du mat de mesure. Ce résultat est cohérent avec la bibliographie qui présente cette espèce comme ayant une activité très centrée au niveau de la végétation.

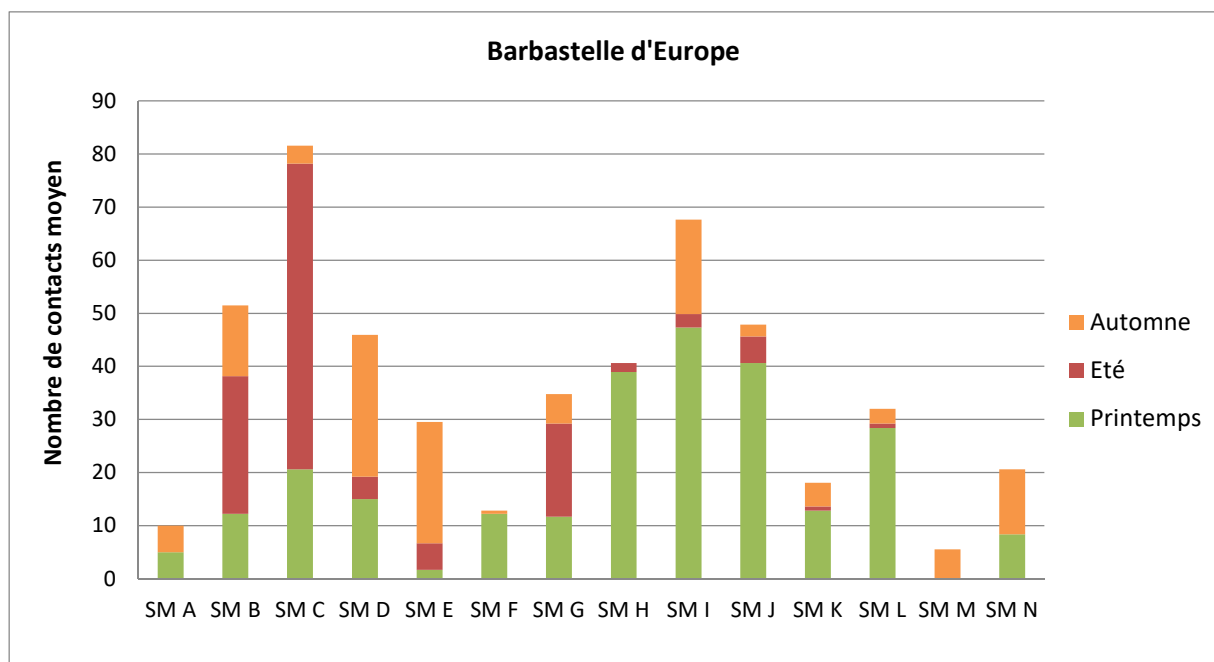


Figure 4: Nombre de contacts bruts de la Barbastelle d'Europe par SM4

Cette espèce est mentionnée aux FSD de trois des quatre ZSC présentes dans un rayon de 20 km autour de la ZIP.

Seuls six cas de collisions sont connus en Europe, dont trois en France (Dürr, 2019).

Compte tenu de ces capacités de déplacement autour de son gîte (4 à 5 km) seules les populations des deux sites Natura 2000 les plus proches peuvent être concernées par le projet (« Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents », « Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac ». Néanmoins l'espèce n'est pas listée dans le FSD du site Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac.

Considérant que cette espèce est faiblement sensible aux collisions, que seul un site Natura 2000 est suffisamment proche pour que les population de Barbastelle qu'il accueille soient concernées par le projet et que les éoliennes du projet de Saint Symphorien sur Couze feront l'objet d'un bridage lors des périodes d'activité des chiroptères, il est possible de conclure que la sensibilité des Barbastelles présentes dans les sites Natura 2000 est nulle et que par conséquent le projet n'aura pas d'incidence sur la conservation de ces populations.

MURIN A OREILLES ECHANCREES

Le Murin à oreilles échanrées fréquente un large panel d'habitats : milieux boisés feuillus, vallées de basse altitude, milieux ruraux, parcs et jardins. Il chasse généralement dans le feuillage dense des boisements et en lisière, mais prospecte également les grands arbres isolés, les prairies et pâtures entourées de hautes haies, les bords de rivière et les landes boisées. Son domaine vital peut couvrir jusqu'à une quinzaine de kilomètres de rayon bien qu'il n'en exploite qu'une infime partie, transitant sur une dizaine de secteurs au cours de la nuit. Strictement cavernicole concernant ses gîtes d'hivernage, l'espèce installe généralement ses colonies de mise-bas dans des combles de bâtiments. Il peut se déplacer jusqu'à 15 km autour de ses gîtes. (ARTHUR & LEMAIRE, 2015).

Cette espèce est présente sur tout le site, excepté les points E et M. On le rencontre autant en été qu'en automne mais peu au printemps. Il semble particulièrement présent au niveau du SM4 D, SM4 L et SM2 G pendant l'automne. Cependant au point SM2 F il semble particulièrement présent en été avec près de 8 contacts en moyenne par nuit.

Aucun contact de Murin à oreilles échanrées n'a été enregistré en altitude au niveau du mat de mesure.

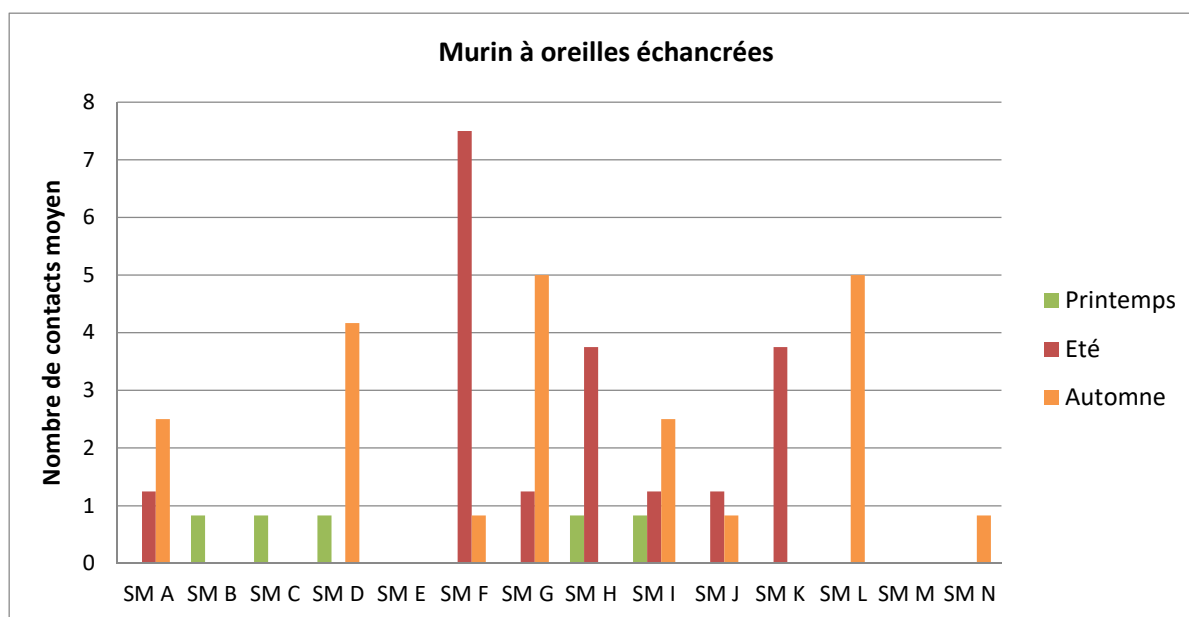


Figure 5 : Nombre de contacts bruts de Murin à oreilles échancrées par SM4

Le Murin à oreilles échancrées est mentionné aux FSD des ZSC « Mine de Chabannes et souterrains des Monts d’Ambazac » et « Vallée du Taurion et affluents ». Ce dernier site se trouvant à plus de 19 km les populations de Murin à oreilles échancrées qu’il accueille ne seront pas concernées par le projet éolien. Les populations du site « Mine de Chabannes et souterrains des Monts d’Ambazac » situé à plus de 5 km seront en revanche confrontées au projet éolien.

Seuls 5 cas de collisions sont connus en Europe, dont trois enregistrés en France (Dürr, 2019).

Considérant que cette espèce est très peu sensible aux collisions, que son activité est modérée dans la ZIP et que les éoliennes du projet de Saint Symphorien sur couze seront bridées lors des périodes d’activité des chiroptères. Il est possible de conclure que la sensibilité des Murins à oreilles échancrées présents dans les sites Natura 2000 est nulle et le projet n’aura pas d’incidence sur la conservation de ces populations.

MURIN DE BECHSTEIN

Le Murin de Bechstein fréquente préférentiellement les boisements de feuillus, chassant au niveau de la voûte des arbres et au niveau des trouées dans la canopée laissées par des chablis. Elle peut tout de même être observée chassant en milieu ouvert environnant du bois (BARATAUD *et al.* 2009). L’espèce est souvent associée aux vieilles forêts de feuillus qui présentent des massifs étendus et homogènes (ROUE & BARATAUD 1999, BARATAUD *et al.* 2009). Elle a un petit rayon

d'action, ne s'éloignant que de quelques dizaines à quelques centaines de mètres de son gîte (BARATAUD *et al.* 2009).

Le Murin de Bechstein est peu présent sur la ZIP. On le retrouve uniquement en automne et sa fréquentation est forte au niveau du point H.

Aucun contact de Murin de Bechstein n'a été enregistré en altitude au niveau du mat de mesure.

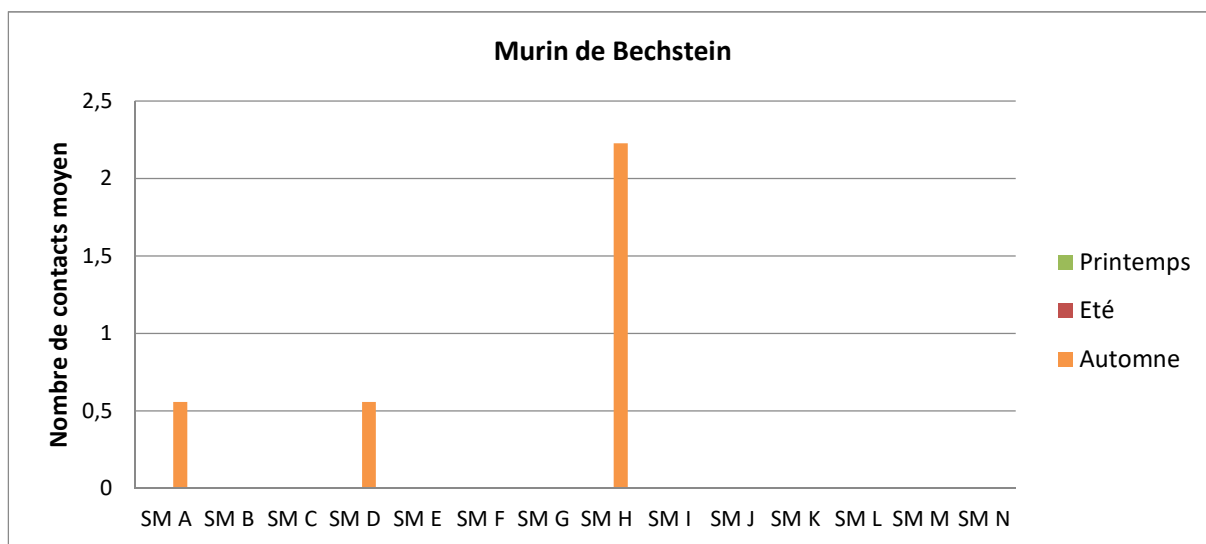


Figure 6 : Nombre de contacts bruts de Murin de Bechstein par SM4

Cette espèce est présente aux FSD des quatre ZSC. La ZSC la plus proche se trouvant à plus de 4 km les populations de Murin de Bechstein qu'elles abritent ne seront pas concernées par le projet de parc éolien.

Le Murin de Bechstein, est très peu sensible aux risques de collisions avec les éoliennes. Seulement un cas a été enregistré en Europe actuellement pour cette espèce (Dürr, 2019).

Considérant que cette espèce est très peu sensible aux collisions et que les sites Natura 2000 sont trop éloignés du projet éolien, il est possible de conclure que la sensibilité des Murins de Bechstein présents dans les sites Natura 2000 est nulle et que par conséquent il n'y aura pas d'incidence du projet sur la conservation des populations de cette espèce.

GRAND MURIN

Le Grand murin utilise une assez grande diversité d'habitats. Il installe généralement ses colonies de parturition au niveau des combles de bâtiments et hiverne en milieu souterrain.

Il chasse généralement au niveau des lisières de boisements, le long des haies dans un contexte pastoral faisant intervenir une importante mosaïque de milieux (ARTHUR & LEMAIRE 2015). Le Grand murin peut effectuer des déplacements quotidiens jusqu'à 25-30 km du gîte de mise bas pour gagner son terrain de chasse (ALBALAT & COSSON 2003).

Au niveau de la zone d'étude, la fréquentation du Grand murin est hétérogène, autant sur la saisonnalité que sur sa répartition dans la ZIP. Il est présent principalement sur le secteur 4. Sur certains points il semble totalement absent tout au long de l'année, tandis que sur d'autres il est présent soit au printemps, soit en automne. Le point SM I est celui où il est présent toute l'année.

Aucun contact de Grand Murin n'a été enregistré en altitude au niveau du mat de mesure.

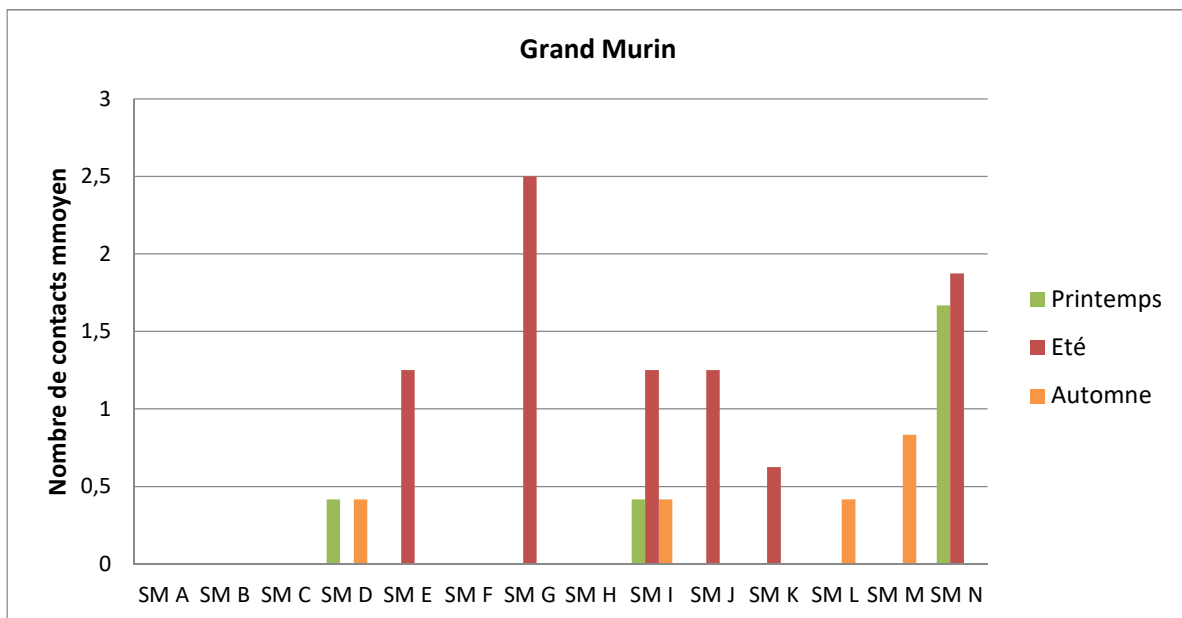


Figure 7 : Nombre de contacts bruts du Grand Murin par SM4

Le Grand Murin est mentionné aux FSD des 4 ZSC. Compte tenu de capacités de déplacements de l'espèce. Les populations des quatre sites Natura 2000 peuvent être concernées par le projet.

Seuls 7 cas de collisions de Grand Murin sont connus en Europe, dont un en France (Dürr, 2019).

Considérant que cette espèce n'est pas sensible aux collisions, que l'activité de l'espèce sur le site est modérée et qu'une mesure de bridage sera mise en œuvre sur le site, il est possible de conclure que l'espèce présente une sensibilité très faible et que les incidences du projet sur les populations présentes dans les sites Natura 2000 ne sera pas significatif.

3. Synthèse des éléments d'intérêt européen sensible au projet de parc éolien

Au vu des espèces présentes dans les sites Natura 2000 potentiellement concernées par le projet, de leur biologie et de leur sensibilité aux éoliennes, il est possible de conclure à une absence **manifeste d'effet du projet sur la conservation des espèces et des habitats qui ont permis la désignation des sites Natura 2000.**

CONCLUSION

Six des sept espèces de chauves-souris listées aux FSD des ZSC concernées par le projet de parc éolien ont été observées sur la ZIP de Saint-Symphorien sur Couze. Toutefois, aucune ne présente de sensibilité avérée soit en raison de l'éloignement et de la situation géographique de la ZIP par rapport aux sites Natura 2000, soit en raison de l'absence de sensibilité de ces espèces aux éoliennes.

Par ailleurs, le parc éolien fera l'objet d'un bridage lors des périodes d'activités des chiroptères, permettant d'éviter la survenue de collisions accidentelles.

Il y a donc une absence manifeste d'effet du projet sur la conservation des espèces et des habitats qui ont permis la désignation des sites Natura 2000.